

---

# PARLEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 2000-2001

---

SEANCES DU MARDI 12 DECEMBRE 2000 (MATIN ET APRES-MIDI)

---

## COMPTE RENDU INTEGRAL

### SOMMAIRE

---

LE MATIN A 10 H 00

---

	Pages
<i>Excusés.</i> . . . . .	7
<i>Projet de décret (dépôt)</i> . . . . .	7
<i>Ordre des travaux</i> . . . . .	7
<i>Projet de décret contenant l'ajustement du budget des Voies et Moyens de la Communauté française pour l'année budgétaire 2000.</i> . . . . .	7
<i>Projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2000.</i> . . . . .	7
<i>Projet de décret contenant le budget des Voies et Moyens de la Communauté française pour l'année budgétaire 2001</i> . . . . .	7
<i>Projet de décret contenant le budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2001</i> . . . . .	7
<i>Exposé général du budget de la Communauté française pour l'année budgétaire 2001</i>	7

<i>Préfiguration des résultats de l'exécution du budget de la Communauté française pour l'année 1999 transmise par la Cour des comptes en exécution de l'article 77 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat</i> . . . . .	7
<i>Projet de décret-programme portant diverses mesures concernant les fonds budgétaires, l'enseignement et les bâtiments scolaires</i>	
Discussion générale conjointe (reprise) . . . . .	7
Orateur: M. Wahl.	
<i>Vérification des pouvoirs de M. André Bailly.</i> . . . . .	9
Orateur: Mme Cornet, rapporteuse.	
<i>Installation d'un membre</i> . . . . .	9
<i>Projet de décret contenant l'ajustement du budget des Voies et Moyens de la Communauté française pour l'année budgétaire 2000.</i> . . . . .	10
<i>Projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2000.</i> . . . . .	10
<i>Projet de décret contenant le budget des Voies et Moyens de la Communauté française pour l'année budgétaire 2001</i> . . . . .	10
<i>Projet de décret contenant le budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2001</i> . . . . .	10
<i>Exposé général du budget de la Communauté française pour l'année budgétaire 2001</i>	10
<i>Préfiguration des résultats de l'exécution du budget de la Communauté française pour l'année 1999 transmise par la Cour des comptes en exécution de l'article 77 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat</i> . . . . .	10
<i>Projet de décret-programme portant diverses mesures concernant les fonds budgétaires, l'enseignement et les bâtiments scolaires</i>	
Discussion générale conjointe (reprise) . . . . .	10
Orateurs: MM. Charlier, Hazette, ministre, Mme Corbisier-Hagon, MM. Avril, W. Ancion, Mme Servais-Thysen, M. Bodson, Mme Wynants et M. Bouchat	

L'APRES-MIDI A 14 H 00

<i>Excusés.</i> . . . . .	24
<i>Questions d'actualité</i> (article 65 du règlement)	
Question de M. Doulkeridis, adressée à M. Hasquin, ministre-président, chargé des Relations internationales, concernant la « Rencontre, la semaine dernière, avec le ministre-président de la Région de Bruxelles-Capitale ». . . . .	24
Question de M. Josse, adressée à M. Demotte, ministre du Budget, de la Culture et des Sports, concernant le « Déménagement du Théâtre national » . . . . .	25
Question de Mme Corbisier-Hagon, adressée à M. Nollet, ministre de l'Enfance chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des Missions confiées à l'ONE et à M. Miller, ministre des Arts et des Lettres et de l'Audiovisuel, concernant la « Suppression, à la RTBF, de l'émission "Papa, maman et moi" »	25

<i>Projet de décret contenant l'ajustement du budget des Voies et Moyens de la Communauté française pour l'année budgétaire 2000</i> . . . . .	26
<i>Projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2000</i> . . . . .	26
<i>Projet de décret contenant le budget des Voies et Moyens de la Communauté française pour l'année budgétaire 2001</i> . . . . .	26
<i>Projet de décret contenant le budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2001</i> . . . . .	26
<i>Exposé général du budget de la Communauté française pour l'année budgétaire 2001</i>	26
<i>Préfiguration des résultats de l'exécution du budget de la Communauté française pour l'année 1999 transmise par la Cour des comptes en exécution de l'article 77 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat</i> . . . . .	26
<i>Projet de décret-programme portant diverses mesures concernant les fonds budgétaires, l'enseignement et les bâtiments scolaires</i>	
Discussion générale conjointe (reprise) . . . . .	26
Orateur: Mme de Groote, MM. Smits, Biefnot, Scharff, Grimberghs, van Eyll, Bayenet, Antoine, Huin, Demotte, ministre, Mme Dupuis, ministre, MM. Miller, ministre, Taminiaux, ministre et Hasquin, ministre-président	
<i>Projet de décret contenant l'ajustement du budget des Voies et Moyens de la Communauté française pour l'année budgétaire 2000</i>	
Examen et vote des articles . . . . .	55
<i>Projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2000</i>	
Examen et vote des articles . . . . .	56
<i>Projet de décret contenant le budget des Voies et Moyens de la Communauté française pour l'année budgétaire 2001</i> . . . . .	
Examen et vote des articles . . . . .	57
<i>Projet de décret contenant le budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2001</i>	
Examen et vote des articles . . . . .	58
<i>Projet de décret-programme portant diverses mesures concernant les fonds budgétaires, l'enseignement et les bâtiment scolaires</i>	
Examen et vote d'articles . . . . .	68
Orateurs: Mme Corbisier-Hagon et M. Demotte, ministre.	
Votes réservés . . . . .	68

<i>Projet de décret portant assentiment à la convention contre le dopage et annexe, faite à Strasbourg le 16 novembre 1989</i>	
Discussion . . . . .	70
Examen et vote de l'article unique . . . . .	71
<i>Projets de décret d'assentiment inscrits aux points 6 à 10 de l'ordre du jour</i>	
Discussion conjointe . . . . .	71
<i>Projet de décret portant assentiment au Protocole portant adaptation des aspects institutionnels de l'Accord européen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République de Bulgarie, d'autre part, afin de tenir compte de l'adhésion de la République d'Autriche, de la République de Finlande et du Royaume de Suède à l'Union européenne, et annexes, fait à Bruxelles le 30 juin 1999</i>	
Examen et vote de l'article unique . . . . .	71
<i>Projet de décret portant assentiment au Protocole portant adaptation des aspects institutionnels de l'Accord européen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République de Pologne, d'autre part, afin de tenir compte de l'adhésion de la République d'Autriche, de la République de Finlande et du Royaume de Suède à l'Union européenne, et annexes, fait à Bruxelles le 25 juin 1999</i>	
Examen et vote de l'article unique . . . . .	71
<i>Projet de décret portant assentiment au Protocole portant adaptation des aspects institutionnels de l'Accord européen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la Roumanie, d'autre part, afin de tenir compte de l'adhésion de la République d'Autriche, de la République de Finlande et du Royaume de Suède à l'Union européenne, et annexes, fait à Bruxelles le 28 juin 1999</i>	
Examen et vote de l'article unique . . . . .	71
<i>Projet de décret portant assentiment au Protocole portant adaptation des aspects institutionnels de l'Accord européen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République de Hongrie, d'autre part, afin de tenir compte de l'adhésion de la République d'Autriche, de la République de Finlande et du Royaume de Suède à l'Union européenne, et annexes, fait à Bruxelles le 28 juin 1999</i>	
Examen et vote de l'article unique . . . . .	72
<i>Projet de décret portant assentiment au Protocole portant adaptation des aspects institutionnels de l'Accord européen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République Slovaque, d'autre part, afin de tenir compte de l'adhésion de la République d'Autriche, de la République de Finlande et du Royaume de Suède à l'Union européenne, et annexes, fait à Bruxelles le 25 juin 1999</i>	
Examen et vote de l'article unique . . . . .	72
<i>Proposition de modification du règlement du Parlement</i>	
Discussion . . . . .	72
Examen et vote de l'article unique . . . . .	72

<i>Projet de décret définissant la formation initiale des instituteurs et des régents</i>	
Votes réservés . . . . .	72
Orateur: Mme Corbisier-Hagon.	
<i>Projet de décret contenant l'ajustement du budget des Voies et Moyens de la Communauté française pour l'année budgétaire 2000</i>	
Vote nominatif sur l'ensemble . . . . .	75
<i>Projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2000</i>	
Vote nominatif sur l'ensemble . . . . .	75
<i>Projet de décret contenant le budget des Voies et Moyens de la Communauté française pour l'année budgétaire 2001</i>	
Vote nominatif sur l'ensemble . . . . .	75
<i>Projet de décret contenant le budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2001</i>	
Vote nominatif sur l'ensemble . . . . .	76
<i>Projet de décret-programme portant diverses mesures concernant les fonds budgétaires, l'enseignement et les bâtiments scolaires</i>	
Vote nominatif sur l'ensemble . . . . .	76
<i>Projet de décret portant assentiment à la convention contre le dopage et annexe, faite à Strasbourg le 16 novembre 1989</i>	
Vote nominatif sur l'ensemble . . . . .	77
<i>Projet de décret portant assentiment au Protocole portant adaptation des aspects institutionnels de l'Accord européen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République de Bulgarie, d'autre part, afin de tenir compte de l'adhésion de la République d'Autriche, de la République de Finlande et du Royaume de Suède à l'Union européenne, et annexes, fait à Bruxelles le 30 juin 1999</i>	
Vote nominatif sur l'ensemble . . . . .	77
<i>Projet de décret portant assentiment au Protocole portant adaptation des aspects institutionnels de l'Accord européen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République de Pologne, d'autre part, afin de tenir compte de l'adhésion de la République d'Autriche, de la République de Finlande et du Royaume de Suède à l'Union européenne, et annexes, fait à Bruxelles le 25 juin 1999</i>	
Vote sur l'ensemble . . . . .	77
<i>Projet de décret portant assentiment au Protocole portant adaptation des aspects institutionnels de l'Accord européen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la Roumanie, d'autre part, afin de tenir compte de l'adhésion de la République d'Autriche, de la République de Finlande et du Royaume de Suède à l'Union européenne, et annexes, fait à Bruxelles le 28 juin 1999</i>	
Vote sur l'ensemble . . . . .	78

<i>Projet de décret portant assentiment au Protocole portant adaptation des aspects institutionnels de l'Accord européen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République de Hongrie, d'autre part, afin de tenir compte de l'adhésion de la République d'Autriche, de la République de Finlande et du Royaume de Suède à l'Union européenne, et annexes, fait à Bruxelles le 28 juin 1999</i>	
Vote sur l'ensemble . . . . .	78
<i>Projet de décret portant assentiment au Protocole portant adaptation des aspects institutionnels de l'Accord européen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République Slovaque, d'autre part, afin de tenir compte de l'adhésion de la République d'Autriche, de la République de Finlande et du Royaume de Suède à l'Union européenne, et annexes, fait à Bruxelles le 25 juin 1999</i>	
Vote sur l'ensemble . . . . .	78
<i>Proposition de modification du règlement du Parlement</i>	
Vote sur l'ensemble . . . . .	78

## SEANCE DU MATIN

Présidence de M. Severin, Président

La séance est ouverte à 10 h 05.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

M. le Président. — La séance est ouverte.

## EXCUSES

M. le Président. — Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance: MM. Damseaux et Hofman, en mission à l'étranger; Mme Bertouille, MM. de Clippele, De Decker, Huart, Mme Persoons et MM. Sénéca, Daif, Etienne et Hiance retenus par d'autres devoirs; M. Keutgen, empêché.

## PROJET DE DECRET

*Dépôt*

M. le Président. — Le Gouvernement de la Communauté française a déposé un projet de décret portant assentiment à la Charte européenne de l'autonomie locale faite à Strasbourg le 15 octobre 1985.

Ce projet de décret sera imprimé et distribué sous le n° 134 (2000-2001) n° 1. Il est envoyé à la commission des Relations internationales.

## ORDRE DES TRAVAUX

M. le Président. — La commission de vérification des pouvoirs n'ayant pas encore terminé ses travaux, je vous propose de poursuivre la discussion du budget.

**PROJET DE DECRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2000**

**PROJET DE DECRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2000**

**PROJET DE DECRET CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2001**

**PROJET DE DECRET CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2001**

**EXPOSE GENERAL DU BUDGET DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2001**

**PREFIGURATION DES RESULTATS DE L'EXECUTION DU BUDGET DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE POUR L'ANNEE 1999 TRANSMISE PAR LA COURS DES COMPTES EN EXECUTION DE L'ARTICLE 77 DES LOIS COORDONNEES SUR LA COMPTABILITE DE L'ETAT**

**PROJET DE DECRET-PROGRAMME PORTANT DIVERSES MESURES CONCERNANT LES FONDS BUDGETAIRES, L'ENSEIGNEMENT ET LES BATIMENTS SCOLAIRES**

*Reprise de la discussion générale conjointe*

M. le Président. — Nous reprenons la discussion générale conjointe des projets inscrits au point 4 de l'ordre du jour.

La parole est à M. Wahl.

M. Jean-Paul Wahl (PRL-FDF-MCC). — Monsieur le Président, madame la ministre, chers collègues, au cours de mon intervention, j'ai l'intention de rappeler un certain nombre d'éléments, d'insister sur quelques autres points et de replacer dans son contexte le débat budgétaire d'aujourd'hui.

Replacer ce débat dans son contexte, c'est évidemment, au risque de redites, faire état de l'évolution de la situation financière de la Communauté française depuis un an et demi maintenant, soit depuis l'arrivée de la nouvelle majorité. Quelle est l'importance des moyens dégagés par la nouvelle majorité? D'abord, à la suite de la modification des décrets II et III, un apport de 2,4 milliards par la Région wallonne et de 800 millions par la Commission communautaire française. Ensuite, grâce aux accords de la Saint-Eloi, avec la modification de la clé de répartition des élèves dans la dotation TVA, un apport de 1,8 milliard de moyens supplémentaires. Enfin, conséquence de la modification de la dotation fédérale pour les étudiants étrangers, encore 700 millions supplémentaires.

Il faut également parler dans ce cadre des accords de coopération et des politiques croisées entre la Région wallonne et la Communauté française, d'où 900 millions. Enfin, il faut citer les éléments nouveaux liés aux accords de la Sainte-Thérèse qui permettent de voir, à l'échéance de quelques années, la situation de la Communauté Wallonie-Bruxelles enfin stabilisée et assurée d'une durée suffisante pour pouvoir mettre en œuvre les politiques attendues.

Sans doute a-t-on entendu ces derniers jours les réactions du ministre-président de la Région flamande. A aucun moment, nous n'avons dit que le ton nouveau qui existe indiscutablement dans les relations entre le nord et le sud de notre pays ne devait pas nous inciter à rester extrêmement attentifs, une simple attitude n'étant évidemment pas suffisante pour rétablir pleinement la confiance ou pour entretenir les rapports de coopération espérés. La

réaction des partis francophones à ces déclarations fut unanime. Le comité de concertation se réunira vendredi prochain et les partis francophones, j'en suis persuadé, adopteront la nécessaire attitude de fermeté.

Les déclarations de M. Dewael ont cependant déjà été atténuées, notamment par les ministres néerlandophones du Gouvernement bruxellois. Elles le sont également, à en croire la presse de ce matin, par les déclarations du premier ministre. Donc, il faut replacer les choses dans leur contexte. Nous sommes habitués, dans ce pays, à certains efforts de musculation, à certaines gesticulations; cela fait partie de notre mécanisme. Quoi qu'il en soit, il est incontestable, en dépit des difficultés que nous connaissons encore, et certainement à l'avenir — il ne faut pas se faire d'illusions à ce sujet — que la nouvelle majorité, que ce soit au niveau fédéral, à la Région bruxelloise, à la Région wallonne ou à la Communauté française, a pu obtenir des accords qui permettent un véritable refinancement de la Communauté française, donnant à celle-ci des raisons d'espérer enfin un avenir financier serein.

Et qui dit avenir financier serein dit également la possibilité de mettre en œuvre les politiques.

Voilà pour le contexte général.

Dans ce cadre, il convient également — et plus que jamais — qu'il soit fait preuve d'une solidarité parfaite entre Bruxellois et Wallons. Je crois que nous sommes tous d'accord sur ce point.

**Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (PSC).** — Vous auriez dû entendre M. van Eyll.

**M. Jean-Paul Wahl (PRL-FDF-MCC).** — Je n'ai en effet pas eu l'occasion de l'entendre.

**Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (PSC).** — Il était excellent.

**M. Jean-Paul Wahl (PRL-FDF-MCC).** — M. van Eyll est toujours excellent!

**M. Christian Dupont (PS).** — Il n'a rien dit d'autre que M. Wahl.

**M. Jean-Paul Wahl (PRL-FDF-MCC).** — Mais que dit M. van Eyll? Avec la sensibilité et la conviction qui lui sont propres, il dit: « Attention à l'indispensable solidarité entre les Wallons et les Bruxellois. » C'est également mon discours. Et que dit-il d'autre? Qu'il regrette peut-être un certain nombre de mécanismes qui existaient sous la précédente législature, notamment la double casquette qui coiffait trois ministres. A l'époque, l'opposition PRL-FDF avait marqué sa satisfaction devant le fait que les portefeuilles de ministre du Budget à la Région wallonne et à la Communauté française étaient détenus par la même personne, et que le ministre des Relations extérieures de la Région wallonne occupait ce même poste au niveau de la Communauté française.

Nous avons également dû constater que la double fonction occupée par M. Picqué — ministre-président de la Région bruxelloise et ministre de la Culture à la Communauté française — n'était pas sans poser des problèmes, non pas par manque de compétences, d'entraîn ou de conviction du ministre concerné. Mais simplement, absorbé par sa lourde tâche de ministre-président du Gouvernement bruxellois, il lui était parfois difficile d'appliquer, avec toute la rigueur voulue et surtout en disposant du temps voulu, la politique culturelle au niveau

de la Communauté française. M. Picqué, à l'époque, avait fait des interventions tout à fait remarquables en matière culturelle, mais il devait lui-même admettre qu'il se trouvait parfois dans une situation quelque peu délicate.

Quant au cumul existant à l'époque entre les fonctions à la Région wallonne et à la Communauté française, je crois qu'il faut revoir la situation par rapport à la répartition des compétences telle qu'elle existe actuellement au sein des deux Gouvernements. Je crois que c'est une bonne chose d'avoir donné les compétences des Relations extérieures aux deux ministres-présidents, parce que cela leur permet de s'en occuper pleinement et de veiller à la cohésion et au dynamisme de leur Gouvernement.

Certes, à l'époque, ce mécanisme de cumul avait ses avantages. M. van Eyll a raison sur ce point. Mais, comme toute chose, il avait aussi un certain nombre d'inconvénients.

La position du groupe PRL-FDF est — et reste — de dire que la répartition des compétences au niveau du Gouvernement de la Communauté française est une bonne répartition et qu'il n'y a pas lieu d'y revenir. Je ne suis en rien, à cet égard, en contradiction avec M. van Eyll. Au contraire. Nous avons tous le devoir d'insister sur certains points auxquels nous sommes sensibles. Cela fait partie du débat parlementaire et enrichit d'ailleurs celui-ci.

J'en viens à quelques points, que je qualifierai de marquants, du budget.

En ce qui concerne les relations internationales, je me réjouis de l'importance que le ministre-président entend donner à cette fonction et des moyens supplémentaires affectés au CGRI. M. Hasquin fait de la défense de la langue française une priorité, notamment dans les relations diplomatiques. Il y a du travail! Il suffit de prendre un avion de notre compagnie aérienne pour constater que les communications et les revues ne sont pas dans une des langues nationales (néerlandais ou français) et que tout se fait en anglais. C'est peut-être par ce genre de petites choses qu'il faut commencer, même si ce n'est pas de notre compétence directe. Il est un peu éternant de voir, dans des organismes qui sont encore d'une certaine manière identifiés à l'image du pays, que les langues nationales — et en ce qui nous concerne, le français — ne sont pas mieux traitées et que, pour répondre à un certain nombre de problématiques, on se contente d'avoir référence à l'anglais, langue certes très belle et certes universelle, mais qui n'est pas une de nos langues nationales.

Je voudrais me réjouir également de la politique volontariste en matière de sports affichée par le ministre Demotte: la prise en considération de l'ensemble de cette politique, de tous les sportifs, de la base jusqu'au plus haut niveau, en accordant une attention particulière aux femmes et aux handicapés.

En ce qui concerne les compétences de Mme la ministre Dupuis, comment ne pas me réjouir de l'augmentation substantielle des crédits en matière de recherche scientifique? Vous vous souviendrez que, sous la précédente législature, c'était une des revendications du groupe PRL-FDF et nous sommes donc hautement satisfaits de voir que des moyens complémentaires seront ainsi affectés.

Monsieur le ministre Nollet, nous constatons une augmentation des moyens de l'ONE — c'était indispensable — et une stabilité des moyens en ce qui concerne l'accueil extrascolaire. Je rappellerai simplement à cet égard, monsieur le ministre, que le travail est important et que nous attendons les projets de décret en la matière. Il est indispensable de pouvoir résoudre cette question dans les délais les plus brefs et je suis persuadé que vous-même et



le Gouvernement vous vous y emploieriez de manière telle que des projets de décret puissent être présentés au Parlement.

Monsieur le ministre Hazette, vous avez décidé un certain nombre de priorités et de choix qui m'interpellent et me réjouissent: c'est toute la problématique de la lutte contre les assuétudes. On sait aujourd'hui combien ce dossier est important. Il va manifestement retenir notre attention dans les semaines et les mois à venir avec le débat qui s'instaure sur les drogues.

Il est donc important que les moyens nécessaires puissent être consacrés à ce domaine, de même qu'il y a une augmentation des moyens accordés à la politique des discriminations positives.

Monsieur le ministre Miller, en ce qui concerne votre budget, je m'attacherai principalement, pour ne pas dire uniquement, à la problématique de la RTBF. C'est un dossier qui nous tient évidemment à cœur.

Votre réponse à l'interpellation pertinente de M. Dupont m'a réjoui, ainsi que les membres de mon groupe. Vous avez rappelé un certain nombre de vérités. La Communauté française consacre des moyens extrêmement importants à la RTBF. La dotation représente une somme très lourde dans le budget de la Communauté. Nous sommes donc en droit d'exiger que la RTBF remplisse effectivement la mission de service public qui lui est confiée et qui justifie cette dotation. Vous avez brillamment démontré ce que l'on peut qualifier de dérapage: vous avez, lors de votre intervention, fait l'inventaire des programmes diffusés un jour choisis au hasard et constaté combien la programmation retenue était consternante. A l'heure où va s'engager la négociation en vue du renouvellement du contrat, il est essentiel d'avoir pu mettre ainsi les choses au point. C'est en effet votre rôle de veiller à ce que l'argent voté par le Parlement et mis à la disposition de la RTBF soit utilisé conformément aux souhaits des membres du Parlement.

Mme Maréchal a parlé d'une multitude de projets, d'intentions, d'études, de recherches, de réunions. C'est fort bien, mais il faut également que les choses puissent se concrétiser et que les moyens budgétaires dont dispose Mme Maréchal puissent se retrouver dans une politique volontariste, des décisions et des projets de décret.

Voilà, monsieur le Président, madame, messieurs les ministres, ce que je souhaitais dire à propos de ce budget. L'année 2001, le ministre du Budget l'a rappelé, sera une année charnière, une année probablement difficile, et jusqu'en 2005, nous devons être extrêmement attentifs, parce que c'est la crédibilité de la Communauté française qui sera en jeu vis-à-vis des autres entités des pays.

Cette mission d'attention, la Communauté française ne pourra l'exercer que par cette solidarité indispensable entre Wallons et Bruxellois, que par la reconnaissance désormais évidente que la Communauté française a un rôle essentiel à jouer dans notre paysage institutionnel et qu'il ne peut, en aucune façon, être question de la démanteler ou de tenter de le faire directement ou indirectement.

A nouveau, je rejoins ce qu'a dit M. van Eyll avec la sensibilité et la conviction qui lui sont propres, non pour lancer un avertissement, mais pour répéter ce que tous sont unanimes à dire: la Communauté française est le lien de tous les francophones du pays; ce n'est qu'en fonction de cette solidarité entre tous les francophones qu'elle accomplira la mission qui est la sienne.

## Vérification des pouvoirs de M. André Bailly

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle la lecture du rapport de la commission de Vérification des pouvoirs concernant M. André Bailly.

La parole est à Mme Cornet, rapporteuse.

**Mme Véronique Cornet (PRL-FDF-MCC).** — Monsieur le Président, chers collègues, avant d'entamer la lecture du rapport, je vous prierais de bien vouloir m'excuser. Si j'ai quelque peu bouleversé l'ordre du jour de la présente séance, c'est que j'étais retenue dans les embouteillages de la rue de la Loi.

Monsieur le Président, messieurs les ministres, mesdames, messieurs, votre commission de Vérification des pouvoirs formée par tirage au sort conformément au règlement était composée de M. Bodson, Mme Cornet, MM. Gilles, Wahl et Wesphael. M. Sénéca était excusé. Elle a été présidée par M. Bodson et m'a désignée à l'unanimité en qualité de rapporteuse.

La mission de la commission résulte de l'article 1<sup>er</sup> bis du règlement du Conseil, qui fait application de l'article 31 de la loi spéciale des réformes institutionnelles du 8 août 1980. En conséquence, il lui appartenait de vérifier si M. André Bailly répondait aux conditions prescrites par la loi du 8 août 1980 et par notre règlement.

M. Edmund Stoffels, membre du Conseil régional wallon, élu dans la circonscription de Verviers, a prêté serment au Conseil régional wallon en premier lieu en allemand. La commission a également pris connaissance de la liste PS des membres suppléants de la circonscription de Verviers, dont les pouvoirs ont été validés au cours de la séance publique du 29 juin 1999 du Conseil régional wallon.

Il est rappelé qu'en vertu de la loi spéciale du 25 mars 1998 modifiant l'article 24bis, § 5, de la loi spéciale du 8 août 1980 des réformes institutionnelles, les membres du Conseil régional wallon qui, conformément à l'article 24, §§ 3 et 4, sont membres du Conseil de la Communauté française mais qui, en application des paragraphes 2, 3 et 4 du présent article, ne peuvent assumer leur mandat au sein du Conseil de la Communauté française, seront remplacés au sein du Conseil de la Communauté française par leur suppléant, élu lors des élections du Conseil régional wallon sur les mêmes listes que ses membres, dans l'ordre dans lequel ils sont élus sur chacune des listes susmentionnées.

En conclusion, votre commission statuant à l'unanimité vous propose de valider les pouvoirs de M. André Bailly en qualité de membre du Conseil de la Communauté française.

Le présent rapport a été adopté à l'unanimité des membres présents.

**M. le Président.** — Le Parlement est-il d'accord pour adopter les conclusions présentées par la commission? *(Oui.)*

Il en est pris acte.

## Installation d'un membre

**M. le Président.** — J'invite donc M. André Bailly à prononcer le serment prévu par la loi spéciale du 8 août 1980 « Je jure d'observer la Constitution ». *(M. Bailly prête serment.)*

Je déclare M. Bailly installé dans ses fonctions, le félicite très chaleureusement et lui souhaite une cordiale bienvenue parmi nous. (*Applaudissements unanimes.*)

**PROJET DE DECRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2000**

**PROJET DE DECRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2000**

**PROJET DE DECRET CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2001**

**PROJET DE DECRET CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2001**

**EXPOSE GENERAL DU BUDGET DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2001**

**PREFIGURATION DES RESULTATS DE L'EXECUTION DU BUDGET DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE POUR L'ANNEE 1999 TRANSMISE PAR LA COURS DES COMPTES EN EXECUTION DE L'ARTICLE 77 DES LOIS COORDONNEES SUR LA COMPTABILITE DE L'ETAT**

**PROJET DE DECRET-PROGRAMME PORTANT DIVERSES MESURES CONCERNANT LES FONDS BUDGETAIRES, L'ENSEIGNEMENT ET LES BATIMENTS SCOLAIRES**

*Reprise de la discussion générale conjointe*

**M. le Président.** — Nous reprenons la discussion générale conjointe des projets inscrits au point 4 de l'ordre du jour.

La parole est à M. Charlier.

**M. Philippe Charlier (PSC).** — Monsieur le Président, madame et messieurs les ministres, chers collègues, je limiterai mon intervention à la partie de l'enseignement obligatoire et, dans le cadre de la discussion budgétaire, sur cette partie comme sur les autres, on pourrait être très bref en constatant que le Gouvernement attend. Il attend le refinancement annoncé de la Communauté française, le problème étant que cette attente risque de durer toute la législature. Il s'agit donc d'expliquer aux enseignants, comme d'ailleurs au personnel des autres secteurs que, pendant quatre ans, il faudra se contenter d'espérer, ce qui n'ira pas, on s'en doute, sans poser de problème. Vous avez en effet fait miroiter tant de satisfactions à réaliser que l'attente risque d'être insupportable pour celles et ceux qui ont activement participé aux indispensables

économies qu'il a fallu faire depuis la communautarisation de notre enseignement.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire, on est donc loin des trois milliards considérés comme indispensables par le PRL pour redonner du souffle à ce niveau d'enseignement.

En commission d'ailleurs, le ministre Hazette a souligné les quatre priorités qui étaient les siennes dans le cadre du refinancement espéré, à savoir l'enrichissement du capital-périodes dans le secondaire et l'amélioration de l'encadrement au premier degré de l'enseignement secondaire, un éducateur en plus dans chaque établissement, l'intégration des nouvelles technologies dans les écoles et un animateur par centre cybermédia et des moyens supplémentaires pour les bâtiments scolaires. Evidemment, nous ne pouvons que marquer notre accord sur ces priorités mais, rien qu'avec cela, les marges laissées par le refinancement que l'on verra apparaître sous la prochaine législature, seront largement entamées si pas déjà épuisées. Il faudra donc peut-être penser à un nouveau refinancement, ce qui n'ira pas sans poser problème.

Mais, au-delà de cette réflexion pour le futur, nous constatons que, dans l'immédiat, c'est-à-dire pour le budget 2001, les subventions de fonctionnement consacrées au secondaire mais aussi à l'enseignement spécialisé, à la promotion sociale, aux internats et aux centres PMS sont indexées de 1,5 %. On sait cependant qu'entre septembre 1999 et septembre 2000, l'index a augmenté de 3,35 %, ce qui signifie une perte nette de 1,85 %. C'est considérable et cela handicapera lourdement un certain nombre d'établissements, en particulier quand on constate que le coût de l'énergie a atteint des sommets et constitue pour les écoles des charges importantes.

Rien n'est d'ailleurs prévu pour faire face à cet accroissement du prix de l'énergie alors qu'on sait qu'une école consacre en moyenne 15 % de ses subsides pour chauffer ses bâtiments. Pour cet hiver, cela coûtera donc très cher à bon nombre de pouvoirs organisateurs.

**M. Pierre Hazette,** ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial. — Vous ne pouvez pas dire que rien n'est prévu. Les subventions de fonctionnement pour l'année 2000 sont augmentées de 1,5 % et le Gouvernement s'est engagé à reprendre dans l'ajustement, qui viendra tôt en 2001, les dépenses réellement consenties par les écoles.

Le Gouvernement s'engage à revoir à l'ajustement les montants qui seront nécessaires pour faire face aux situations qui seraient constatées. Vous reconnaissez vous-même que le prix des combustibles varie pour le moment. Nous n'avons pas pu nous engager sur une base qui n'était pas maîtrisable. Nous viendrons à l'ajustement, je le confirme.

**M. Philippe Charlier (PSC).** — J'entends bien que vous viendrez à l'ajustement mais cela veut dire que, d'ici là, l'hiver sera passé et que certaines écoles auront dû emprunter pour faire face aux charges financières.

**M. Pierre Hazette,** ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial. — L'hiver se termine en principe fin avril. Nous avons quatre mois devant nous. Les huit autres mois sont couverts par l'ensemble des crédits et subventions de fonctionnement.

**M. Philippe Charlier (PSC).** — L'ajustement viendra largement après le mois d'avril.

**M. Pierre Hazette**, ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial. — Nous mettrons les crédits de fonctionnement sur le premier trimestre.

**M. Philippe Charlier (PSC)**. — J'entends bien, monsieur le ministre, mais l'ajustement viendra peut-être au mois de juin. Nous verrons. De toute façon, vous reconnaîtrez que les écoles secondaires perdent 1,85 % par rapport à l'indexation qui devrait être normale, abstraction faite des frais de chauffage qui ne sont pas pris en compte.

**M. Pierre Hazette**, ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial. — Monsieur Charlier, j'ai suivi le malheureux exemple donné depuis 1995.

**M. Philippe Charlier (PSC)**. — Ce n'est pas vrai, monsieur le ministre. Il est clair que depuis la communautarisation, on a suivi l'index. Il est vrai que vous reprenez un mauvais exemple mais il date d'avant la communautarisation, c'est-à-dire entre 1983 et 1989.

**M. Pierre Hazette**, ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial. — Je vous donnerai les chiffres depuis 1995. On a dérogé chaque année depuis 1995 à la norme budgétaire fixée par l'article 32 de la loi du pacte.

**M. Philippe Charlier (PSC)**. — Nous ferons des comparaisons. L'effet majeur de la non-indexation vient avant 1989. Il est exact que quand on fait le calcul, il y a pratiquement 20 % de non-indexation depuis le début des années quatre-vingt. Je répète que l'effet majeur s'est produit avant 1989. Souvenez-vous de l'époque de Val-Duchesse et autres conclaves, durant laquelle les écoles ont effectivement subi des pertes importantes sans obtenir de compensations. Depuis la communautarisation, on a respecté l'index, sans plus. Il faut reconnaître que les écoles n'ont jamais rattrapé ce qu'elles ont perdu avant la communautarisation. Nous sommes aujourd'hui dans un mécanisme qui fait que vous compensez l'écart entre le fondamental et le secondaire mais vous le faites non seulement en augmentant les moyens du fondamental mais en diminuant les moyens du secondaire. Ce rattrapage n'est pas la meilleure manière de procéder. Cela va diminuer les moyens, déjà parfois faibles ...

**M. Pierre Hazette**, ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial. — Essayez d'entendre ce que je vous dis, monsieur Charlier. Nous partons d'une base de 1,5 % d'augmentation et nous adapterons en fonction des besoins réellement constatés. Il nous est impossible, malheureusement, d'aller au-delà de cet engagement, pour des raisons budgétaires évidentes.

**M. Philippe Charlier (PSC)**. — J'entends bien, monsieur le ministre. Je constate simplement que dans le fondamental, on a respecté le décret de 1998 sur le fondamental — 350 francs indexés, auxquels s'ajoute, dans ce budget, l'indexation normale. Les engagements ont effectivement été respectés dans le fondamental. Par contre, dans le secondaire, on n'a pas tenu compte de l'indexation normale. Dans le secondaire, les écoles perdent 1,85 %. Dans la globalité de l'enseignement obligatoire, l'accord et le décret sont respectés dans le fondamental — un rattrapage se fait jusqu'en 2006 — mais, dans le secondaire, il y a une diminution. Vous compensez l'écart par une diminution au détriment du secondaire, pénalisant ainsi les écoles. Vous nous dites que vous ferez les rectifications nécessaires à l'ajustement. Nous verrons ce qu'il en sera. Vous avez reçu comme nous les courriers des

établissements concernés. Ils sont en difficulté parce qu'ils constatent que ce 1,85 % va les pénaliser par rapport aux subventions normales, sans parler des problèmes qu'ils rencontrent pour s'approvisionner en combustible et cela, c'est un plus qu'il faudrait faire indépendamment de l'index de 3,35 %. Je note qu'il y a encore des difficultés financières et que, comme je l'ai dit dans mon introduction, on a fait miroiter beaucoup d'espoirs aux établissements. Aujourd'hui, il faut mettre ces espoirs entre parenthèses jusque la fin de cette législature.

**M. Pierre Hazette**, ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial. — Que voulez-vous dire ?

**M. Philippe Charlier (PSC)**. — On s'est lancé dans une idée de refinancement. Quand vous parlez de refinancement aux établissements scolaires qui, depuis la communautarisation, ont fait des efforts financiers importants en matière de personnel ...

**M. Pierre Hazette**, ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial. — On n'a jamais annoncé de refinancement pour le budget 2001, mais bien pour le budget 2002.

**M. Philippe Charlier (PSC)**. — On n'a pas parlé de budget, on a parlé de refinancement.

**M. Pierre Hazette**, ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial. — N'allez pas dire qu'on a fait miroiter des espérances, au contraire.

**M. Philippe Charlier (PSC)**. — Mais si ! On sait bien que dès qu'on a parlé de refinancement, les écoles imaginaient une période de transition beaucoup plus courte qu'aujourd'hui. Aujourd'hui, vous ne pouvez pas annoncer de moyens nouveaux pour cette législature.

**M. Pierre Hazette**, ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial. — Ne dites pas alors que nous avons fait miroiter des espérances. Les écoles ont nourri des espérances. On ne peut attribuer cela à la politique du Gouvernement.

**M. Philippe Charlier (PSC)**. — Vous connaissez comme nous les difficultés que l'on a eues pendant dix ans. Quand on parle de refinancement, quand on voit les masses budgétaires que l'on a citées pour la Communauté et que l'on dit maintenant aux écoles qu'elles devront peut-être encore attendre quatre ans, le désespoir ne fait que s'accroître puisqu'il y avait l'espoir d'obtenir une masse financière beaucoup plus rapidement. Vous reconnaîtrez donc avec nous, monsieur le ministre, qu'il faudra encore faire patienter les écoles, les pouvoirs organisateurs, les enseignants pendant toute cette législature alors qu'ils verront, dans d'autres secteurs ...

**M. Pierre Hazette**, ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial. — N'allez pas dire que nous avons fait miroiter des espérances. Il n'y a jamais eu dans les déclarations du Gouvernement de la Communauté française la moindre orientation dans le sens que vous condamnez.

**M. Philippe Charlier (PSC)**. — Vous avez tellement parlé du refinancement que les écoles pensaient qu'il était effectif.

**M. Pierre Hazette**, ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial. — Vous pensez à la place des écoles!

**M. Philippe Charlier (PSC)**. — Monsieur le ministre, je ne pense pas à la place des écoles, j'entends ce que les pouvoirs organisateurs, les enseignants nous disent. Je pense que je ne me trompe pas en disant qu'ils avaient l'espoir réel d'un refinancement beaucoup plus rapide. Maintenant, il faut leur expliquer, à eux comme à d'autres membres du personnel de la Communauté, qu'il faudra attendre alors que dans d'autres secteurs à d'autres niveaux de pouvoir, il y aura de l'argent plus rapidement. Cela aussi, il faut le reconnaître. Vous direz encore aux enseignants que la Communauté attendra 2004, 2005, 2006 pour que la masse financière attendue soit plus réelle. Le ministre du Budget affirmait dans une interview du 25 octobre accordée à la *Libre Belgique*: «Ne touchons plus à l'enseignement.» Or, le 1,85%, c'est toucher à l'enseignement secondaire. Je crois que ce slogan optimiste n'est pas concrétisé dans les subventions de l'enseignement secondaire, de la promotion sociale, des centres PMS, des internats. Vous touchez à l'enseignement secondaire. Vous respectez les engagements pris uniquement pour le secteur du fondamental.

**M. Pierre Hazette**, ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial. — Je vous dirai, pour la dernière fois, que nous avons pris l'engagement que l'ajustement prendra en compte les dépenses et les besoins réels des écoles. Je ne le dis plus. Vous ne voulez pas entendre. Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre.

**Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (PSC)**. — Monsieur Hazette, on veut bien entendre votre point de vue. On l'a même enregistré puisque vous l'avez répété plusieurs fois. Ce n'est pas pour autant que vous ne pouvez pas entendre le développement que vient de nous faire M. Charlier. Il est aussi plausible que le vôtre.

**M. Pierre Hazette**, ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial. — Vous me permettez d'y apporter les compléments que je juge nécessaires au service de la vérité. On ne peut pas dire n'importe quoi à la tribune! Il y a un engagement du Gouvernement, je demande simplement que les parlementaires l'enregistrent.

**Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (PSC)**. — Le Gouvernement ne peut pas non plus prétendre que le discours d'aujourd'hui est le même que celui d'avant les élections.

**M. Pierre Hazette**, ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial. — Ah bon? Avons-nous nié avant les élections qu'il y avait un déficit de l'ordre de 3,5 milliards?

**Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (PSC)**. — Vous avez entendu comme moi qu'il y avait les fruits de la croissance, que l'on allait répartir les fruits de la croissance, que la Communauté française allait bénéficier des fruits de la croissance. La Communauté française, alors qu'elle a suscité des espoirs, doit attendre 2004. Il est normal que sur le terrain, les gens réagissent.

**M. Pierre Hazette**, ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial. — Je veux bien comprendre que les gens réagissent sur le terrain, mais ne venez pas imputer cela aux discours que nous n'avons

pas tenus. Nous n'avons jamais annoncé pour 2001 le refinancement. Nous nous engageons dans un processus qui doit corriger une mauvaise loi de financement que vous avez votée en 1989. C'est bien là notre problème en Communauté française! (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

**M. Philippe Charlier (PSC)**. — Ne revenez pas toujours sur les mêmes arguments. La période de transition de la loi de financement était de dix ans. Elle est terminée. On pourrait donc la corriger maintenant si on le voulait.

**M. Pierre Hazette**, ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial. — On a vu comment vous avez préparé le financement de 1999!

**Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (PSC)**. — On a vu comment vous avez fait une croix sur le refinancement de 1999!

**M. Pierre Hazette**, ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial. — Si vous aviez bien préparé le budget 1999 quand vous étiez au pouvoir, nous n'aurions pas le problème que nous connaissons aujourd'hui!

**Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (PSC)**. — Monsieur Hazette, si nous n'avions pas fait d'économies pendant la période précédente, vous ne bénéficieriez pas non plus de certaines facilités que vous avez aujourd'hui.

**M. Philippe Charlier (PSC)**. — Ce sont dix années d'économies consenties aussi par les enseignants, monsieur le ministre.

**M. Pierre Hazette**, ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial. — Dois-je rappeler que vous avez évoqué Val-Duchesse, qui était déjà une période d'économies?

**M. Philippe Charlier (PSC)**. — C'est exact, et si je vous l'ai rappelée, c'est parce que vous avez considéré la période de la communautarisation. Je l'ai dit, les diminutions d'indexation et de subsides datent d'avant la communautarisation.

**M. Marcel Cheron (Ecolo)**. — Monsieur Charlier, arrêtez de présenter votre bilan comme une perspective politique.

**M. Philippe Charlier (PSC)**. — C'est sur le bilan que nous vous présentons que vous construisez le refinancement de l'enseignement.

**M. Marcel Cheron (Ecolo)**. — On est bien obligé de faire avec ce que l'on a.

**M. Philippe Charlier (PSC)**. — Oui, mais la difficulté réside dans le fait que vous annoncez un refinancement alors que les enseignants n'en ressentent aucun effet. Ils verront peut-être quelque chose en 2004 ou en 2005. Vous êtes en train de préparer la prochaine législature.

**M. Marcel Cheron (Ecolo)**. — C'est vrai et je le revendique.

**M. Philippe Charlier (PSC)**. — Ecolo a suscité de nombreux espoirs chez les enseignants pendant dix ans.

Maintenant, qu'il est au pouvoir, il leur laisse des espoirs pendant cinq ans.

**M. Marcel Cheron (Ecolo).** — Heureusement que vous leur offrez une alternative ...

**M. Philippe Charlier (PSC).** — Vous avez tellement critiqué la majorité et vous faites la même chose. Les écoles souffrent toujours de la même pénurie financière, mais la situation s'est aggravée car vous avez suscité des espoirs que vous reportez à plus tard.

**M. Pierre Hazette, ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial.** — Vous avez raison sur un point : vous n'aviez laissé aucun espoir aux écoles.

**M. Philippe Charlier (PSC).** — Nous avions dit aux enseignants qu'il fallait faire des efforts et ils l'ont fait. Aujourd'hui, ils n'en sont pas récompensés. Il est terrible de voir les fruits de la croissance et de ne pouvoir les cueillir. C'est plus douloureux que quand il n'y en a pas.

**M. Pierre Hazette, ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial.** — Il faut les laisser mûrir; vous voudriez que l'on mange les fruits vifs.

**M. Philippe Charlier (PSC).** — Ils finiront par tomber tant ils sont mûrs, mais pas dans l'escarcelle des enseignants et c'est là le problème. Le personnel de la Communauté française sera spectateur pendant quatre ans; il regardera les fruits de la croissance bénéficier à d'autres secteurs, alors qu'il a largement contribué à l'effort.

Mais je m'accorde avec vous, monsieur le ministre, pour dire qu'il ne faut pas passer des heures sur les problèmes financiers. Ils sont bien réels et nous verrons l'ajustement. A ce moment, vous reconnaîtrez peut-être que les enseignants, comme les autres secteurs, seront pénalisés.

Venons-en à des problèmes qui persistent comme, par exemple, la réforme du premier degré dans l'enseignement secondaire. Je constate que des divergences subsistent au sein du Gouvernement puisque le problème n'est toujours pas réglé. On parle de la problématique de l'année complémentaire entre la première et la deuxième. Certains persistent sur le maintien du cycle, avec éventuellement une année de transition avant la troisième. D'autres sont davantage partisans d'une année complémentaire. Je n'ai pas perçu de convergence de vues sur la manière de résoudre le problème dans l'enseignement secondaire. Je l'admets avec vous, ce problème résulte de la modification structurelle de l'enseignement mais je ne perçois pas de vision cohérente à travers votre Gouvernement. Certains défendent aussi la recommandation du conseil de classe, la décision des parents; d'autres avancent le principe d'autorité de l'enseignant. J'aimerais que l'on s'attache à régler ces difficultés persistantes dans le premier degré.

**M. Pierre Hazette, ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial.** — Lorsque j'ai fait ma première proposition, le Gouvernement a souhaité un complément d'information. Des études universitaires sont en cours. Une fois de plus, ne précipitez pas la marche. Nous avons des échéances et le mois de janvier en est une première, et puis nous avancerons vers la réforme que vous souhaitez.

**M. Philippe Charlier (PSC).** — La réforme est annoncée; nous l'attendons. Je souhaite simplement que la situation s'améliore dans le premier degré du secondaire.

Une approche cohérente servirait les intérêts de tous les acteurs.

**M. Pierre Hazette, ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial.** — Nous serons opérationnels le 1<sup>er</sup> septembre 2001.

**M. Philippe Charlier (PSC).** — Je vous entends bien, monsieur le ministre. Nous verrons à l'avenir ce qu'il en sera.

Je fais miennes les préoccupations que vous avez exprimées en matière de bâtiments scolaires. En effet, nous espérons toujours la publication du cadastre. Je vous ai interrogé récemment à ce sujet, monsieur le ministre. Comme le disait hier Mme Corbisier, on a parfois l'impression qu'il existe une volonté de ne pas « sortir » ce cadastre de l'ordinateur. J'espère qu'on n'a pas peur de ces résultats et que vous pourrez rapidement mettre en œuvre les moyens nécessaires — sur les plans humain et financier — pour traiter les informations récoltées, selon vos indications, auprès de pratiquement 70 % des établissements scolaires, ce qui me semble assez représentatif de la situation, de façon à ce que nous puissions en disposer et en tirer les conclusions qui s'imposent pour bénéficier de bâtiments en adéquation avec les objectifs poursuivis. On ne peut pas faire de bonne pédagogie sans une bonne architecture scolaire. La situation doit, là aussi, être débloquée. Le premier programme d'urgence est, on le sait, terminé. Il a permis à de nombreuses écoles d'obtenir une aide attendue et — tout le monde le reconnaît — combien nécessaire, tous réseaux confondus, à partir de critères tels que la stabilité des bâtiments, la sécurité et l'hygiène. Les écoles qui n'ont pas pu bénéficier de ce programme — la demande était beaucoup plus importante que les moyens disponibles — attendent impatiemment le nouveau décret consacré au programme dit de première nécessité. Ce décret, qui aurait dû être voté en 2000, est maintenant annoncé pour début 2001.

Nous osons espérer que, sous la pression de la réalité, les bâtiments scolaires resteront une réelle priorité pour l'actuelle majorité. Pour nous, ce sera le défi de ce 21<sup>e</sup> siècle.

En ce qui concerne la filière qualifiante, sa revalorisation, annoncée depuis longtemps, n'est pas encore une réalité. Le ministre Hazette annonce un décret qui reverra les titres et les fonctions, permettant le nécessaire assouplissement qui donnera, je l'espère, des possibilités nouvelles pour recruter des professeurs, par exemple, de cours techniques et de pratique professionnelle, dont nous manquons aujourd'hui cruellement dans plusieurs secteurs.

Je reste persuadé que si nous voulons disposer d'enseignants performants, il est nécessaire que ceux-ci prennent des heures dans l'enseignement en gardant une activité réelle dans une entreprise ou comme indépendants. L'alternance que nous prônons pour un certain nombre d'élèves doit aussi exister pour les enseignants, faute de quoi l'inadéquation entre la pratique et la théorie devient vite une réalité. Au sujet de l'alternance, je constate avec plaisir que la population dans la filière d'alternance augmente de manière constante depuis plusieurs années. Cette augmentation est inégale d'un réseau à un autre. Elle est significative dans l'enseignement libre, qui occupe pratiquement la moitié des élèves en alternance. Vous souhaitez une alternance plus performante. Cela va de soi ... Nous avons, pendant dix ans, essayé de faire en sorte que l'alternance soit une réalité. Il faut, vous avez raison sur ce point, la tirer vers le haut. Nous partageons entièrement cet objectif, qui doit permettre aux étudiants ayant choisi cette filière d'obtenir des diplômes équivalant

à ceux délivrés dans l'enseignement de plein exercice. J'espère que vous dépasserez le stade des paroles et que vous poserez des actes. Nous sommes impatients de lire le projet de décret qui revalorisera les CEFA, qui sont le résultat de l'évolution de l'EHR, et auxquels nous avons toujours attaché beaucoup d'importance.

Parlant de revalorisation de l'alternance, je voudrais d'ailleurs, monsieur le ministre, attirer votre attention sur la situation de Sysfal, ce secrétariat permanent de la formation en alternance, agréé depuis 1999 par les Gouvernements wallon et de la Communauté. Il est chargé de promouvoir l'alternance, en développant les partenariats et les outils, les supports pédagogiques, méthodologiques, en assistant les opérateurs de formations et les employeurs.

Si votre objectif est de valoriser l'alternance, ce dont je ne doute pas, vous devez, avec le Gouvernement wallon, continuer à soutenir cette asbl et donc lui accorder les moyens suffisants pour fonctionner.

Concrètement, monsieur le ministre, cela signifie ceci : je souhaite que vous preniez la décision de maintenir les trois chargés de mission dans cette asbl, c'est-à-dire un par réseau —, la volonté de départ était en effet l'équilibre entre réseaux.

Votre ancien chef de cabinet s'y était engagé, lors d'un récent conseil d'administration de Sysfal. J'ose espérer que vous confirmerez cet engagement aux trois réseaux concernés avant le 31 décembre, que vous assurerez le détachement des trois enseignants afin que ceux-ci puissent poursuivre leur mission et que leurs pouvoirs organisateurs respectifs seront informés de sorte qu'ils puissent assurer un suivi. J'insiste d'ailleurs aussi pour que ces détachements ne soient pas conditionnés. Autrement dit, il faut que ces trois personnes continuent à travailler au projet Sysfal qui est vraiment important si l'on veut développer la filière d'alternance et la relation entre les écoles et l'entreprise.

**M. Pierre Hazette**, ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial. — Qu'entendez-vous par « ces engagements ne doivent pas être conditionnés » ?

**M. Philippe Charlier** (PSC). — Cela signifie que les personnes engagées doivent effectivement travailler pour l'asbl Sysfal et pas forcément pour des projets. En effet, comme vous le savez, au départ, Sysfal a été créée pour gérer des projets européens, lesquels vont devenir moins importants, même si l'on s'en tient à l'objectif 1.

**M. Pierre Hazette**, ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial. — Nous sommes dans le cadre du débat budgétaire 2001. Les trois chargés de mission seront là pour 2001.

**M. Philippe Charlier** (PSC). — Et vous en assurez la présence au-delà de 2001 ? Autrement dit, y a-t-il une pérennité dans le fonctionnement de Sysfal ?

**M. Pierre Hazette**, ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial. — Nous sommes dans le débat budgétaire. Je réponds à une demande qui m'est adressée et que vous répercutez : les trois chargés de mission seront là au premier janvier.

**M. Philippe Charlier** (PSC). — Et Sysfal continuera à fonctionner.

**M. Pierre Hazette**, ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial. — Je m'engage dans le cadre du débat budgétaire.

**M. Philippe Charlier** (PSC). — J'entends bien. Mais comme vous le savez, la gestion d'une asbl ne peut se faire sans vision à moyen terme. L'asbl Sysfal est née d'une volonté de deux gouvernements, le Gouvernement wallon et le Gouvernement de la Communauté, elle doit être pérennisée par les deux !

**M. Pierre Hazette**, ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial. — Les fonds européens ne sont plus ce qu'ils étaient. Dès lors, je ne puis prendre d'engagement sur les ressources propres de la Communauté tant que je n'y verrai pas plus clair en ce qui concerne l'aide que les fonds européens nous apporteront. Je prends donc l'engagement pour 2001.

**M. Philippe Charlier** (PSC). — Je m'en réjouis puisque la Région, quant à elle, s'est engagée sur les 15 millions de son budget. Cela pourra au moins assurer le fonctionnement de Sysfal pour les mois à venir et donner à l'alternance une image soutenue. En effet, comme vous l'avez certainement vu dans le dernier rapport, le bilan de Sysfal est positif. Nous y reviendrons dans le débat sur l'alternance.

Je ne quitterai pas l'alternance en parlant de l'enseignement spécialisé. Il nous paraît intéressant de réfléchir concrètement à la mise en place d'une alternance dans l'enseignement spécialisé — le secteur en a fait la demande — pour les élèves de la forme 3 qui sont les plus nombreux dans l'enseignement spécial secondaire mais aussi les plus proches de l'enseignement ordinaire. Ils devraient donc pouvoir bénéficier des collaborations qui se développent entre les entreprises, les écoles et le CEFA. Cela dit, l'enseignement spécialisé fera l'objet d'un long débat dans les prochains mois, au-delà des débats budgétaires : nous parlerons de sa structure proprement dite. Le budget, on le constate, continue à augmenter. Ce qui est inquiétant, c'est surtout le fait que la population dans l'enseignement spécial devient de plus en plus importante : nous devons nous poser de sérieuses questions sur la manière dont les élèves sont amenés dans l'enseignement spécial et aussi sur la manière dont ils en sortent. Un tel débat nous permettra peut-être de modifier la loi de base de 1971, loi qui, comme vous l'avez répété lors de la dernière réunion de la commission Enseignement, est souvent prise en exemple par d'autres pays, mais qui nécessite peut-être une adaptation, laquelle se ferait au bénéfice des enfants handicapés auxquels il faut attacher une importance toute particulière.

J'attire également votre attention, monsieur le ministre, sur le maintien d'un encadrement, en particulier paramédical, dans l'enseignement spécial : je pense au personnel psychologique, aux éducateurs. J'ajoute que si le décret-missions a bien confirmé la place de l'enseignement spécial, on constate encore que le coût d'enseignement par élève est très différent d'un réseau à l'autre. Pour le budget 2000, si l'on applique un indice 100 à la Communauté, on a un indice 64 pour l'officiel subventionné et 69 pour le libre subventionné. C'est une des parties de l'enseignement où l'écart est le plus grand entre les dotations accordées à la Communauté et les subventions accordées aux réseaux subventionnés.

En conclusion, l'enseignement spécialisé doit faire l'objet d'une attention particulière sans écarter une réflexion sur la structure, sur la manière d'y accéder et d'en sortir. Le problème de l'intégration dans l'enseignement ordinaire doit être traité avec réalisme et objectivité, faute

de quoi on risque d'aboutir à des échecs qui pénalisent l'avenir, ce qui serait dommageable, d'autant plus pour des élèves qui sont déjà handicapés au départ et qui ont besoin de toute notre attention.

Parlant d'orientation vers l'enseignement spécial, je ne peux pas ne pas évoquer les centres PMS, dont les moyens stagnent. Nous pensons toutefois que cela ne doit pas empêcher la finalisation d'un décret relatif au statut des membres du personnel, attendu depuis longtemps. Il est annoncé, vous avez rappelé qu'il serait finalisé dans les prochains mois, voire dans les prochaines semaines. Il est en effet dommage de laisser ces membres du personnel sans statut, alors que pratiquement tous les membres du personnel dans l'enseignement au niveau de la Communauté française, tous réseaux confondus, disposent d'un statut. Cela est aussi l'occasion de préciser clairement le rôle et les missions des centres PMS en matière d'orientation et de fonctionnement. Ces centres ont un rôle important à jouer dans ces domaines, rôle qui est d'ailleurs également confirmé dans le décret-missions. Les intervenants PMS se trouvent aussi confrontés à des difficultés de plus en plus réelles sur le terrain. Ils ont besoin d'être rassurés si nous voulons qu'ils remplissent cette mission de première ligne qui, on le constate, est de plus en plus nécessaire, et je crois que le statut est de nature à les rassurer.

Parlant de statut, vous me permettez de rappeler une fois de plus, comme je l'ai fait en commission, le statut des professeurs de religion dans l'enseignement officiel subventionné. Je peux comprendre que la rédaction du texte pose des difficultés mais nous avons, à plusieurs reprises, disposé de textes qui semblaient être déjà le résultat d'un consensus entre les différentes religions. J'espère donc que cet accord sera quand même finalisé assez vite. C'est là aussi une question d'équité entre les membres du personnel.

Dans l'enseignement fondamental, et malgré les nombreuses déclarations d'intention, des problèmes persistent. Dois-je rappeler l'écart entre les périodes élèves et enseignants — 26-28 —, l'organisation des cours philosophiques ?

L'apprentissage des langues reste, lui aussi, au niveau des bonnes intentions. On a vu les problèmes que l'immersion linguistique a posés dans deux athénées. Tout le monde convient que l'immersion linguistique est un atout pour l'apprentissage des langues mais, au stade des demandes formulées par les écoles, on constate des problèmes au niveau de l'administration. La volonté est donc bien présente — c'était d'ailleurs la base du décret — mais on constate que, dans la réalité, certaines contraintes ne sont pas résolues.

L'encadrement dans le fondamental est une difficulté majeure qui continue, elle aussi, à pénaliser les directeurs. C'est une des raisons qui fait que l'on trouve de plus en plus difficilement des enseignants qui acceptent d'occuper un poste de direction, parce que, dans le fondamental, le directeur doit tout faire et que la différence barémique entre la fonction d'enseignant et celle de directeur n'est pas forcément importante. Beaucoup trouvent dès lors que cette différence n'en vaut pas la peine. C'est tellement vrai que chaque année, de nombreux postes de direction dans le fondamental restent à pourvoir. Il y a donc là un réel effort à fournir. Nous avons toujours défendu la création d'une cellule administrative par entité qui nous paraît nécessaire et pourrait, nous semble-t-il, aider à la gestion administrative des établissements scolaires.

La formation continue — et je terminerai par là — reste un problème. Tout le monde reconnaît sa nécessité

mais aussi les difficultés de l'organiser sans pénaliser personne. M. le ministre Nollet a imaginé de faire appel à des animateurs extérieurs, dans le cadre du remplacement des instituteurs en formation continue.

L'idée est intéressante, surtout si elle permet l'ouverture de l'école sur le monde extérieur, sur la culture, par des synergies avec les académies, les centres culturels ou les théâtres. C'est toutefois une illusion si on pense remplacer les enseignants par des animateurs occasionnels qui risquent d'être plus souvent des gardiens d'enfants que des pédagogues. Nous rappelons donc l'importance de réfléchir concrètement à la gestion par bassin de formations dans l'optique de ce que d'aucuns ont appelé le «0+», c'est-à-dire une manière de mieux gérer les ressources humaines dans un espace géographique mais aussi les ressources financières. C'est une idée de gestion par zone, par espace géographique qui reste dans l'air mais ne se concrétise pas. Nous le déplorons car nous estimons que cela est une suite logique d'une série de textes qui ont été adoptés ces dernières années.

J'ai un peu l'impression que ce Gouvernement ne veut pas s'attacher à des réformes fondamentales qui s'inscriraient dans la suite de ce qui s'est fait sous les deux précédentes législatures. Il est bien entendu plus difficile d'arriver à ce genre de choses à trois qu'à deux, surtout lorsqu'un partenaire traîne les pieds, et pourtant il est illusoire de penser que ces actions vont se réaliser sans une volonté de le faire.

Nous avons entendu le ministre-président dire que la restructuration des réseaux de l'enseignement officiel devait être remise sur la table mais on a l'impression que cela ne plaît pas à tout le monde au sein de la majorité.

Il s'agit pourtant d'un débat ancien qui remonte à 1992, reposant sur des textes concrets datant de cette époque. Nous avions cru comprendre que les choses devaient bouger mais manifestement, cela doit être comme pour le refinancement, nous ne verrons rien avant 2005.

**M. Pierre Hazette**, ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial. — Vous prenez le pari ?

**M. Philippe Charlier (PSC).** — Monsieur le ministre, je veux bien parier même si vous gagnez. C'est vous dire que je suis demandeur de cette restructuration depuis longtemps. Je veux bien faire ce pari avec vous si cela peut vous aider à avancer plus vite.

En conclusion, vous avez beau dire qu'il s'agit d'un budget de transition, nous constatons qu'il s'agit bien d'un budget de rationalisation et, ce qui est pire, de rationalisation larvée. Votre technique est maintenant bien connue: des déclarations d'intentions non suivies d'effets et vous espérez, bien entendu, que le grand public ne retiendra que les déclarations médiatisées.

Je pense que les enseignants retiendront autre chose et qu'ils ne seront pas dupes pendant longtemps. En fait, il faudrait qu'ils le soient jusqu'en 2005; c'est long, trop long pour croire en une telle utopie. Je vous souhaite donc bien du plaisir pour continuer à faire croire aux gens ...

**Mme Françoise Dupuis**, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. — J'ai cru comprendre que 2010 était à nos portes.

**M. Philippe Charlier (PSC).** — Madame la ministre, si vous recommencez une réforme de la formation initiale, 2010 est en effet tout près: vous avez vu les difficultés qu'une telle réforme a amenées. En revanche, ici, on

discute des budgets chaque année et faire attendre les enseignants pendant cinq ans me semble difficile. Je vous souhaite donc bien du plaisir pour continuer pendant trois ou quatre ans ...

**M. Pierre Hazette**, ministre de l'Enseignement secondaire. — Jusqu'à nouvel ordre, le budget est annuel, on en parle donc chaque année!

**M. Philippe Charlier (PSC)**. — Heureusement, monsieur le ministre, parce que s'il était décennal, nous aurions quand même des difficultés. Il me semble cependant qu'en matière de formation initiale, dix ans représentent une très courte période pour s'atteler à cette tâche extrêmement difficile. Je vous souhaite donc bien du plaisir pour continuer à faire croire ce à quoi vous ne croyez plus vous-même, à savoir un refinancement réel sous cette législation.

**M. Patrick Avril (PS)**. — Monsieur le Président, monsieur le ministre-président, mesdames et messieurs les ministres, chers collègues, le secteur de l'aide à la jeunesse a toujours constitué pour nous, socialistes, une priorité dans les politiques menées par la Communauté française. Aussi, je tiens une fois de plus à préciser nos positions en la matière.

Tant en ce qui concerne les institutions publiques de protection de la jeunesse que les SAJ et SPJ, nous pouvons nous réjouir des positions évoquées par Mme la ministre Maréchal.

Il est important à nos yeux que les normes d'encadrement en IPPJ soient revués à la hausse et que le service continu soit effectivement mis en application afin que des situations graves — comme il s'en est produit à Braine-le-Château lors des dernières grèves — soient évitées. Mais il est tout aussi important que la ministre respecte ses engagements quant au non-dépassement de son budget. C'est pourquoi nous serons tout particulièrement attentifs à la manière dont la ministre va rencontrer ces deux objectifs difficilement conciliables.

Mme la ministre souligne qu'elle est en négociation avec la Région wallonne pour l'octroi de postes ACS visant à renforcer les cadres des SAJ et des SPJ. Si cela aboutit, elle demandera à tous les SAJ de dégager un ou deux délégués expérimentés afin de constituer les cellules de prévention générale comme définies dans le décret du 4 mars 1991. C'est une initiative un peu tardive qui semble de plus en plus nécessaire pour permettre aux CAAJ de remplir leurs missions essentielles en matière de prévention. Nous pouvons déjà signaler que le groupe PS reviendra très certainement sur cette problématique au cours de cette session parlementaire.

Le groupe socialiste souhaite encore mettre en évidence un élément que Mme la ministre Maréchal nous a apporté en commission. Il semblerait en effet que Mme la ministre soit actuellement en négociation avec l'UVCW relativement à un accord concernant l'application de l'article 56 du décret 91.

D'après elle, selon une projection réalisée par l'UVCW, cette mesure coûterait un million de francs pour une grande ville comme Liège. L'UVCW prépare une projection sur toute la Région. Vous le savez, nous sommes intervenus, à de nombreuses reprises, sur ce dossier dans cette assemblée et nous suivrons ces travaux avec grand intérêt.

Il est toutefois un point sur lequel nous divergeons avec les positions adoptées par Mme la ministre Maréchal. Elle explique son choix de refinancer le secteur de l'hébergement au détriment de la prévention par le fait

que la restructuration des services d'hébergement, à la suite de la réforme de 1999, est prioritaire et qu'elle préfère attendre la fin de la restructuration afin de réévaluer les besoins en AMO et autres initiatives de prévention dans le milieu de vie, sur une base géographique. Il n'y aura donc pas d'agrément de nouveaux services tant que les structures d'hébergement n'auront pas opéré leur reconversion.

C'est un choix qui m'apparaît éminemment discutable. En effet, compte tenu de l'avancement de cette restructuration, les délais initialement prévus ne seront très certainement pas tenus. Nous estimons donc qu'une telle orientation politique aura pour conséquence un délai d'au moins un an avant que de nouveaux services de prévention soient agréés.

Cela nous paraît inadmissible. Et, contrairement à ce que nous a rapporté la ministre Maréchal en commission, nous ne voyons vraiment pas pourquoi l'on ne pourrait pas développer parallèlement — sur un laps de temps un peu plus long — ces deux politiques complémentaires. Les travaux de l'Observatoire de la jeunesse ont déjà conduit à la prise de conscience de carences graves en matière de services de prévention dans de nombreuses zones géographiques, carences qui ne seront pas résolues par les reconversions en cours.

Le groupe socialiste serait favorable à un étalement de la période de reconversion, associé dans le même temps à une reprise des agréments de services d'aide dans le milieu de vie, particulièrement dans les zones « défavorisées » mises en évidence par les travaux de l'Observatoire. Nous ne manquerons pas de revenir sur cette problématique lors de cette session.

**M. William Ancion (PSC)**. — Je limiterai mon propos à l'enseignement supérieur et à la recherche, tant pour l'ajustement que pour le budget initial 2001. En ce qui concerne les hautes écoles, je m'attarderai d'abord sur l'ajustement car il est loin d'être insignifiant.

Constatons tout d'abord qu'il s'agit d'un ajustement négatif de 57,5 millions et que les postes qui subissent une réduction significative ou une modification importante figurent parmi ceux que la ministre avait mis en avant lors de la présentation du budget 2000 comme une opération de refinancement des hautes écoles.

Passons rapidement sur la réduction de 80 millions par rapport aux 100 millions prévus pour l'engagement de deux niveaux 1 administratifs par haute école. Si on peut comprendre que cette réduction n'ait que conjoncturelle, il n'en reste pas moins vrai qu'il aura fallu plus d'un an pour mettre en œuvre cette décision, un an pour prendre les dispositions nécessaires à propos d'une initiative que nous avions tous ensemble considérée comme indispensable. Cela me paraît très long. Vous aviez prévu un montant de 50 millions, madame la ministre, pour la redynamisation de l'offre d'enseignement; vous en faisiez grand cas l'an passé à pareille époque et voilà qu'ils disparaissent comme par enchantement! Et, j'insiste, ils disparaissent totalement. Des 50 millions, il ne reste rien, pas un franc à l'ajustement.

Au niveau de l'équipement, c'est plus curieux encore! Vous aviez prévu 60 millions, on n'en retrouve que 30 et encore, ils ne sont plus distribués de la même façon. Mais en y regardant de plus près, on voit apparaître une nouvelle allocation de base que vous créez de toute pièce. Il s'agit de l'allocation budgétaire 74.01.53 intitulée « acquisition d'équipement pour les hautes écoles » qui se situe dans une subdivision réservée aux seules hautes écoles organisées par la Communauté française.



J'y reviens car vos explications en commission, madame la ministre, ne m'ont pas convaincu.

Vous avez dit que ces différentes allocations de base servaient à payer de l'équipement informatique, d'une part, dans les départements pédagogiques et, d'autre part, dans l'enseignement supérieur de type long, technique et agricole. De plus, vous avez affirmé que la répartition s'était faite correctement, en tenant compte du nombre d'étudiants fréquentant les différentes sections. Je suis donc retourné voir les chiffres de population et j'ai essayé de les comparer avec votre répartition, mais étant donné cette fameuse allocation budgétaire nouvelle qui a été créée dans la subdivision réservée aux seules hautes écoles organisées par la Communauté française et qui, selon vous, sert au financement d'équipements pour les différents réseaux, il est impossible de s'y retrouver et d'avoir la confirmation que la dotation bénéficie bien aux hautes écoles de tous les réseaux. Je vous demanderai donc de bien vouloir me préciser ce que recouvrent les quatre allocations budgétaires destinées à recevoir les budgets d'équipement.

Une question subsiste malgré tout : pourquoi créer une nouvelle allocation destinée à l'équipement des différents réseaux alors qu'il en existe déjà trois, à savoir une par réseau ?

À l'initial 2001, la constatation qui saute aux yeux est que vous ne pourriez mettre en route aucune véritable politique nouvelle. J'en prends pour preuve le décret « formation initiale » qui a fait l'objet des débats d'hier et à propos duquel mon collègue Philippe Charlier a dit ce qu'il fallait en penser. J'y reviens simplement pour vous rappeler que vous avez dit vouloir augmenter le nombre d'heures de cours dispensés dans ce type d'enseignement pour en améliorer la qualité, mais sans pouvoir augmenter l'enveloppe fermée qui est dévolue aux hautes écoles. De plus, vous créez deux catégories de maîtres de stage puisque vous ne pouvez pas payer ceux de la première année. On sait depuis quelques jours ce que pensent les étudiants des écoles normales de la suppression des stages de première année.

Les considérations que j'ai émises à propos de l'ajustement concernant l'équipement ne sont pas rencontrées et cela m'inquiète. Mais plus inquiétante encore est la disparition définitive du crédit de 50 millions destinés à la réorganisation de l'offre d'enseignement. Voilà 50 millions et une bonne idée définitivement perdus !

Vous créez par ailleurs un dangereux précédent en injectant de manière indirecte 46 millions pour la seule haute école Charlemagne de Liège, qui relève de la Communauté française. Ce que vous faites aujourd'hui pour un établissement en difficulté, ne serez-vous pas obligée de le faire demain pour une autre haute école également en difficulté, car elles ont toutes besoin de moyens pour faire face à l'afflux d'étudiants ? En agissant de la sorte, ne vous écarterez-vous pas du principe qui a présidé lors du vote du décret concernant le financement des hautes écoles en septembre 1996, à savoir qu'un étudiant égale un étudiant ?

Je voudrais encore vous questionner, toujours dans le cadre du décret de financement, sur un problème que je n'ai pas évoqué en commission car je n'en avais pas encore reçu l'information.

En vertu de l'article 27 dudit décret, le Gouvernement est tenu d'informer, avant le 1<sup>er</sup> septembre, le pouvoir organisateur et les autorités de chaque haute école de l'allocation annuelle globale estimée pour l'année budgétaire suivante et du mode de calcul de l'allocation.

Il me revient que cette information n'a pas été donnée aux établissements, pas plus que le coût moyen brut pondéré estimé de chaque catégorie. Les hautes écoles ont donc dû engager du personnel au 15 septembre en ne connaissant pas leurs ressources et en ignorant le montant des charges salariales qu'elles auront à supporter pendant la plus grande partie de l'année budgétaire.

D'après mes informations, c'est la deuxième année consécutive qu'une telle situation se présente depuis la création des hautes écoles.

J'aimerais — et surtout les hautes écoles aimeraient — savoir quand ces précieuses informations leur seront communiquées.

Venons-en maintenant à vos récentes déclarations à la presse à propos du décret organisation et financement de l'enseignement supérieur artistique.

J'en soulignerai deux aspects. Tout d'abord, vous vous déclarez partisan d'un examen d'entrée et dites assumer ce choix. Je le constate et souligne que c'est la première fois que vous faites une telle déclaration.

Par ailleurs, vous affirmez vouloir traiter et financer tous les instituts de la même manière, ce dont je me réjouis. Mais, vous allez plus loin encore en affirmant vouloir y supprimer les droits d'inscription complémentaires puisque vous ferez, dites-vous, un financement égalitaire. Mais, étant donné mes questions évoquées ci-dessus sur l'équipement et le refinancement indirect de la seule haute école Charlemagne, je garde quelques inquiétudes sur votre volonté de financement égalitaire.

Permettez-moi dès lors de rappeler notre position en matière de droits d'inscription complémentaires. Pour nous, à terme, ils doivent être supprimés, mais cette suppression ne peut se faire que si certaines conditions sont remplies, à savoir que les établissements qui les réclament puissent vivre et maintenir la qualité de la formation qu'ils dispensent sans y avoir recours.

Tout forçant dans une suppression des droits d'inscription complémentaires non liée au refinancement de l'enseignement et de l'enseignement supérieur en particulier — financement qui prend en compte toutes les facettes du problème, en particulier le régime des allocations et prêts d'études et les bâtiments — ne pourrait que nuire à la qualité de l'enseignement.

N'oublions pas qu'en raison du système discriminatoire du financement des bâtiments, certains pouvoirs organisateurs ont dû, par exemple, s'endetter lourdement pour conserver ou acquérir les infrastructures indispensables pour assurer leur fonction d'enseignement. En effet, en cas de suppression des droits d'inscriptions complémentaires, certaines institutions seraient obligées de réduire l'encadrement et ne répondraient plus aux exigences d'un enseignement supérieur de qualité.

Je terminerai mon intervention en déplorant, comme mon collègue Philippe Charlier l'a fait pour l'enseignement obligatoire, l'indexation insuffisante des subventions de fonctionnement pour les établissements supérieurs hors hautes écoles, qui dépendent de votre compétence.

L'hiver sera rude pour ces établissements même si, pour l'instant, c'est un peu l'été indien.

Je voudrais dire un mot du système d'allocations et prêts d'études. Alors qu'une réforme du système d'allocations et prêts d'études est annoncée à grand bruit dans la presse, réforme qui nécessiterait, selon les dires du ministre, au moins un demi-milliard supplémentaire, les crédits réservés à cet effet au budget 2000 ne sont même pas

